

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_335

OBJET :

**ACTION SOCIALE –  
ENFANCE - JEUNESSE**

**OCTROI D'UNE  
SUBVENTION POUR LA  
LUDOTHEQUE DU COMITE  
ROANNAIS DE VACANCES  
(CRV)**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 7 DECEMBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 30 novembre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 8 décembre 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Pascaline PATIN, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Thierry ROLLET, *conseiller municipal délégué*, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Vincent MOISSONNIER et Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Jean-Luc REYNARD.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

| NOMS DES MANDANTS  | NOMS DES MANDATAIRES  |
|--|---|
| Thierry ROLLET<br>Valérie MACHON<br>Andrée RICCETTI<br>Vincent MOISSONNIER<br>Bérenger CENTI | Nabih NEJJAR<br>Chantal LACOUR<br>Bénédicte PARIS<br>Bernard JACQUOLETTO<br>Catherine ZAPPA |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**ACTION SOCIALE - ENFANCE - JEUNESSE**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LA LUDOTHEQUE DU COMITE  
ROANNAIS DE VACANCES (CRV)**

Isabelle BERTHELOT, adjointe au maire en charge de l'action sociale, de l'enfance et de la jeunesse, expose à l'assemblée :

Par une délibération du 24 juin 2020, la commune approuvait une convention de partenariat avec le CRV pour une durée de 4 ans, visant à soutenir la création par l'association d'une Ludothèque, lieu-ressource intergénérationnel et interculturel dont le projet était de donner sa place au jeu dans différents territoires et en direction de différents publics.

Concernant Riorges, la commune s'engageait à apporter un soutien financier sur la base du bilan d'activité et financier transmis par l'association et en fonction de l'évolution et du développement du projet de la Ludothèque. Une aide de 4 000 € avait ainsi été apportée en 2020 pour aider au démarrage de l'activité.

La commune s'engageait également à relayer l'information sur les services proposés par la Ludothèque, notamment auprès des établissements scolaires, du centre social l'Arbre à Chouettes et des structures d'accueil des personnes âgées.

Le CRV, de son côté, s'engageait à organiser gratuitement des temps d'animation autour du jeu dans la commune : participation à 3 soirées-jeux de société proposées par le service jeunesse, 3 temps ludiques dans le cadre de l'Eté à Riorges, 8 séances dans les écoles maternelles et 2 auprès des personnes âgées.

Le bilan de l'année 2021 n'ayant été transmis qu'au cours de l'année 2023, et considérant que depuis 2020 le CRV a été au rendez-vous de ses engagements en ce qui concerne les animations avec le service jeunesse et lors de l'Eté à Riorges, il est proposé d'octroyer une nouvelle subvention de 4 000 € au CRV pour contribuer au fonctionnement de sa Ludothèque et permettre le développement de son activité, notamment en direction des écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuve l'octroi d'une subvention de 4 000 € au CRV pour le fonctionnement de sa Ludothèque,

2°) dit que ce montant sera pris sur les crédits inscrits au budget de la commune sur la ligne ASS/65748/338/ADM.

Riorges, le 8 décembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc REYNARD

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN